



Mairie de Leudeville
Le 3 avril 2023

Modification des modalités d'annulation RESTAURATION ANNÉE 2022 – 2023 applicable au 2 mai 2023

ANNULATION DES REPAS :

L'absence d'un enfant, entraînant l'annulation de son repas, doit être signalée :

**Avant le jeudi 12h pour les prestations de la semaine suivante
uniquement par mail à la mairie : mairie@leudeville.fr**

Faute de quoi, le repas sera facturé **sauf sur présentation d'un certificat médical avant la fin du mois en cours**

(En cas de maladie, pensez également à prévenir pour les jours suivants).

En cas d'absence des enseignants (maladie, grève, ...), la mairie ne peut être tenue responsable.

TARIFS:

QUOTIENT	TRANCHE	CANTINE
- 200	1	3,65€
201 à 400	2	3,84€
401 à 600	3	3,94 €
601 à 800	4	4.13 €
801 à 1000	5	4,22 €
1001 à 1200	6	4,42 €
1201 à 1400	7	4,61 €
Plus de 1400	8	4,80 €

Les autres chapitres du règlement de la restauration restent inchangés.